

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez terminé vos études secondaires dans un pays hors de l'Union Européenne et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Documents à fournir dans tous les cas :

- Formulaire de demande d'inscription (Annexe 1) ;
- Document d'identité : carte d'identité recto et verso ou passeport
- **Copie** de la décision du service des équivalences **et** copie du titre d'accès à l'enseignement supérieur (baccalauréat ou autre) ;

➤ **Si vous avez terminé vos études secondaires il y a un an ou plus, vous devez aussi fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription dans la HEPL (5 ans minimum) :**

➤ **En cas de poursuite d'études** (pour chaque année) :

- un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement avec la signature de la Direction et daté de la fin de l'année ou du moins après la période concernée.
- un relevé de notes officiel (en-tête et signature) reprenant le nombre de crédit validé et le nombre de crédit total et le résultat obtenu à l'issue de l'année concernée.
- uniquement si les études ont été suivies en Communauté française (de Belgique) : une preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur.

➤ **En cas d'activité professionnelle** :

- à temps plein : un contrat de travail accompagné des fiches de paie, un C4 ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
- à temps partiel : un contrat de travail accompagné des fiches de paie, un C4 ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité et une Déclaration sur l'honneur*
- Pour les travailleurs indépendants : une Déclaration sur l'honneur* et toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...

➤ **En cas de période de demandeur d'emploi en Belgique** :

- une attestation précisant toutes les périodes de chômage (FOREM)
- une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dérogation pour reprise d'études supérieures (FOREM)

➤ **En cas de période de demandeur d'emploi à l'étranger** : une attestation précisant toutes les périodes de chômage, émanant du service officiel reconnu en la matière

➤ **En cas de séjour à l'étranger** : une attestation de

l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises

- **En cas de congé parental** : l'acte de naissance de l'enfant ou attestation de la mutuelle
- **En cas de maladie longue durée** : attestation d'incapacité, attestation du spécialiste, attestation de prise en charge de la mutuelle (à voir au cas par cas)
- **Autres cas** : tout document justifiant l'occupation et une Déclaration sur l'honneur*

Cas particuliers – documents supplémentaires

- **Accueil et éducation du jeune enfant, Infirmier responsable de soins généraux et Sage-Femme :**
 - un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation
 - un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- **Enseignement – section 3 : éducation physique et éducation à la santé, Coaching sportif et Diététique sportive :** un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives (date mentionnée sur le certificat).
- **Étudiants résidents en Belgique : Audiologie, Kinésithérapie, Logopédie :**
 - un certificat de résidence (à demander à la Commune)
 - le formulaire d'inscription (disponible sur le site dans les [documents supplémentaires](#)).

* Voir Annexe 2 en attestant en bas de page ne pas avoir entrepris d'études supérieures en Belgique et à l'étranger durant la période concernée



Haute Ecole de la Province de Liège

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'INSCRIPTION**
**Etudiants HUE
Année académique 2026-2027**
A compléter en majuscule

NOM :

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE POSTALE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

AVEZ-VOUS UN PERMIS DE SEJOUR EN BELGIQUE ? OUI/NON

INSCRIPTION SOUHAITEE EN :

ANNEE D'OBTENTION DU TITRE D'ACCES (Bac, CESS,...) :

JUSTIFICATION DES 5 DERNIERES ANNEES MINIMUM A PARTIR DE L'ANNEE
D'OBTENTION DU TITRE D'ACCES :

Année académique	Activités (études, travail,...)
2025-2026	
2024-2025	
2023-2024	
2022-2023	
2021-2022	



Haute Ecole de la Province de Liège

 Haute École de la Province de Liège
 Siège social : Quai des Carmes 45 4101 Seraing

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant : Date et lieu de naissance :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		
Du.../.../.....au .../...../.....		

Conformément à l'article 95/2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le .../.../..... Signature de l'étudiant :